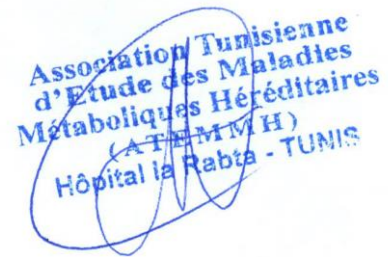


Association Tunisienne d'Etude des Maladies Métaboliques Héritaires
« ATEMMH »

Selon les dispositions de l'article 41 du décret de loi N°88 du 24 Septembre 2011, l'Association Tunisienne d'Etude des Maladies Métaboliques Héritaires « ATEMMH » déclare avoir reçu, le **23 Novembre 2017**, un virement de l'étranger d'un montant de **4 336,500 DNT** de la part des laboratoires pharmaceutiques « **Orphan Europe** » et ce à titre de de subvention pour la réalisation de la Journée Nationale d'hiver de l'ATEMMH qui s'est déroulée le 02 décembre 2017 à Tunis.

Pr Ag AZZOUZ Hatem
Trésorier de l'ATEMMH

**Association Tunisienne
d'Etude des Maladies
Métaboliques Héritaires
(ATEMMH)
Hôpital la Rabta - TUNIS**